



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, LE 11 MAI.

M. Palmaert est arrivé hier à Paris avec des dépêches qu'on dit importantes du cabinet de Bruxelles. Ces dépêches sont, dit-on, relatives aux nouvelles négociations commerciales entamées depuis un mois entre la France et la Belgique. Les derniers débats de la chambre des représentans belges a fait craindre de voir s'ouvrir bientôt une nouvelle guerre de donnes entre les deux pays.

— On s'étonne beaucoup à la préfecture de police du grand nombre d'agents qui ont été envoyés depuis lundi à Douvens, Clairvaux et au Mont-St-Michel. On prétend que leur mission est de prendre une espèce de signalement de chacun des amnistés, afin de pouvoir les reconnaître ensuite, s'ils venaient à Paris malgré la défense de la police.

— Quelques journaux ont demandé si les ex-ministres de Charles X, qui ont obtenu récemment la permission de demeurer dans leurs terres devaient être compris dans l'amnistie. Il semble que ce n'est pas même une chose douteuse, puisque ces ex-ministres devaient toujours se regarder comme prisonniers d'état, puisque le gouvernement pouvait à sa volonté les réintégrer au fort de Ham.

— Par suite de la loi d'amnistie, un journal fait remarquer que les projets de loi de non-révélation et de déportation tombent d'eux-mêmes.

— On parle beaucoup des grands préparatifs qu'on fait en ce moment au château de Fontainebleau pour les fêtes du mariage du prince royal. Un grand nombre d'ouvriers ont été envoyés de Paris pour ces travaux. On veut réaliser cette année les grandes fêtes qu'on avait annoncées pour l'automne dernier, et qui n'ont pu avoir lieu par suite des événements de la Granja et du départ précipité du roi de Naples pour ses états.

— Des ordres ont été donnés, nous assure-t-on, sur toute la route que doit parcourir la princesse Héliène de Mecklenbourg, pour que les honneurs lui soient rendus comme à une reine; partout la garde nationale et l'armée doivent former la haie sur son passage. A Paris, le même cérémonial sera observé; de la barrière de Fontainebleau aux Tuileries, la garde nationale toute entière et la troupe de ligne doivent former la haie. On s'occupe déjà à l'état-major de désigner l'emplacement de chaque légion.

— Mme. de Michel a terminé récemment un portrait de M. le duc d'Orléans, que M. Luterotte, premier secrétaire de la légation de Berlin, a été chargé de porter à la princesse Héliène de Mecklenbourg.

— On paraît certain aux Tuileries que le grand-duc Michel et le prince royal de Prusse assisteront aux fêtes de Fontaine-

bleau. Ils sont, dit-on, attendus dans cette résidence pour le 8 du mois de juin.

— On écrit d'Auch, du 5 mai : Toute la ville s'entretenait de la douleur de la mère de Lacaze durant le procès débattu à la cour des pairs. La nouvelle de l'acquiescement étant arrivée. M. le cardinal archevêque de notre diocèse fit sur-le-champ complimenter cette pauvre mère de la liberté de son fils.

— D'autres nouvelles plus récentes nous annoncent l'arrivée de Lacaze à Auch, avec son père qui s'était rendu à Paris pendant le procès de la cour des pairs.

— Le *Journal des Débats* donne pour positive la nomination de M. Alexis de Jussieu, préfet de la Vienne, comme directeur de la police.

— Il y a eu ce matin conseil des ministres chez M. Molé. On assurait que des nouvelles télégraphiques de la frontière d'Espagne avaient motivé cette réunion extraordinaire. Des bruits vagues favorables à don Carlos ont circulé dans l'hôtel des affaires étrangères. Plusieurs diplomates sont venus s'enquérir de l'état des choses, on ne sait rien et l'on attend des résultats sérieux.

— Les puissances du Nord viennent de signifier à la France et à l'Angleterre le traité signé à Saint Pétersbourg avec don Carlos représenté par M. de Tattitscheff. Elles ont menacé lord Palmerston d'envoyer des hommes à don Carlos s'il augmentait l'effectif de la légion britannique. Nous ignorons la réponse du ministère anglais qui a dû la faire présenter notre gouvernement avant de donner son ultimatum.

— La cour de cassation vient de prononcer sur une question d'interprétation législative qui intéresse les journaux qui ont agrandi leur format. Le *Débats*, le *Temps* et le *Paix* vont être obligés de payer 8 centimes au lieu de 6, ce qui augmenterait leur dépense d'une somme de cent mille francs au moins. On croit cependant qu'une proposition relative au timbre des journaux va être soumise à la chambre des députés.

— Une grande opération militaire se prépare on s'occupe même déjà en ce moment contre l'armée de don Carlos. Le but, comme celui de la dernière tentative du général Evans, est toujours d'enlever à l'ennemi les petites villes où il s'est fortifié sur la grande route de Bayonne à Vittoria, et de couper en même temps ses communications avec la frontière, en occupant le cours de la Bidassoa depuis Elisondo jusqu'à Fontarabie, à son embouchure. Par le succès de l'opération, les insurgés seraient dépossédés de Tolosa, de Mondragon, d'Onate, c'est-à-dire de la province de Guipuscoa qu'ils occupent en entier, et refoulés vers l'est,

dans les vallées de la Borunda, des Amescuas et sur Estella en Navarre. Ils perdraient surtout les ressources de leur contrebande avec la France, les constitutionnels garderaient enfin eux-mêmes la frontière et cette vallée du Bastan qu'ils devraient avoir occupée depuis longtemps par quelque vigoureux effort, plutôt que d'accuser à satiété la France pour mettre à couvert leur fierté nationale.

— Des forces considérables, presque toutes les troupes du général Espartero, ont été transportées par mer de Bilbao à Saint-Sébastien, pour se réunir à celles du général Evans, et le total doit être évalué à plus de 25,000 hommes. Espartero, quoique général en chef, ne commandera pas à Evans, qui a toujours stipulé sa libre coopération; mais le général Séoane a été envoyé auprès d'eux par le cabinet de Madrid pour les mettre d'accord au besoin, et ils sont convenus, en cas de partage d'opinions, que l'avis de Séoane obtiendrait la prépondérance. Ce général, homme de guerre expérimenté, qui a perdu une jambe dans une des batailles du temps de Napoléon, passe pour le meilleur stratégiste de l'Espagne. Sa réputation, son caractère de fermeté stoïque et la grande idée qu'on a de ses talents militaires donnent beaucoup de confiance à l'armée.

— Iribarren, général entreprenant, actif, plein du désir de se distinguer, doit opérer sur Elisondo et le Bastan avec la portion du corps d'armée de Navarre cantonné autour de Pampelune. L'autre portion de ce corps d'armée reste dans le midi de cette province pour s'opposer à toute expédition carliste qui tenterait de traverser l'Èbre entre Logrono et Calahorra.

— Le bruit s'est répandu aujourd'hui que le ministère avait reçu par le télégraphe la nouvelle d'un changement de ministère en Espagne. Les nouvelles de Madrid du 3 faisaient pressentir la possibilité d'un événement de cette nature à la suite de la discussion sur le rapport de la commission des finances; mais comme les débats ont dû continuer pendant quelques séances, il n'est guère probable qu'on ait pu en apprendre déjà le résultat même par la voie télégraphique.

— On lit dans l'exposé des motifs du projet de loi relatif à un chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, présenté par M. Martin (du Nord), dans la séance du 8 mai : Messieurs, au nombre des grandes lignes de chemin de fer, étudiées aux frais de l'état, celle de Paris à Lille et à la frontière de Belgique devait nécessairement occuper le premier rang. Vous savez quels intérêts puissants et nombreux, dans l'ordre politique comme dans l'ordre matériel, réunissent aujourd'hui la Belgique à la France; unis par des liens

### FEUILLETON.

#### SUPPLICE D'UNE FEMME TURQUE.

En 1818, parmi les aventuriers qui étaient venus chercher fortune à Janina auprès d'Ali Tébelen, se trouvait un jeune officier napolitain nommé Carretto. C'était un de ces hommes hardis, entrepreneurs, qu'on retrouve partout où il y a des dangers à courir et des combats à livrer; d'active, officier habile et plein d'expérience, sorti, tout jeune, de sa patrie qui n'offrait alors aucun aliment à son activité inquiète; il avait erré longtemps sur les mers, et après bien des vicissitudes il était venu mettre son épée au service d'Ali qui se trouvait, en ce moment, au milieu d'une guerre avec la Porte. Accueilli avec empressement par le frondeur visir, qui ne prisaient les hommes qu'autant qu'ils jouaient propres à secondar ses desseins ambitieux, il se vit bientôt en possession de la confiance de son maître et à l'époque dont nous parlons, il était devenu son favori et l'un des chefs les plus considérables de son armée.

Il y avait alors à Janina une jeune dame turque renommée pour sa rare beauté. Tout ce que la nature a départi de charmes et d'attraits entre les autres femmes, Nékibé, par un heureux privilège, semblait le réunir en sa personne. Ses beaux cheveux, tressés en longues nattes, étaient blonds comme le buis de Cytoire; sa voix était pleine d'harmonie, et les célestes hours n'avaient pas des regards plus doux. Aussi les Turcs, dans leur langage figuré, la comparaient-ils à la reine des fleurs : La rose, disaient-ils n'était pas plus belle dans les jardins du Tarsistan.

Un jour qu'elle se rendait au bain, suivie d'une de ses femmes, Carretto se rencontra par hasard sur son passage; il était jeune et beau, elle l'aperçut à travers le voile qui la cachait, et son cœur s'embrâsa d'amour à sa vue. Dès ce moment elle ne connut plus de repos; l'image du jeune napolitain la poursuivait sans cesse, et il devint l'unique objet de ses pensées.

Quelques jours s'écoulèrent, et le temps, loin d'affaiblir son amour, ne fit qu'en accroître la violence. Bientôt il n'eut plus de bornes, il devint le rêve et le tourment de sa vie; il s'identifia avec son ame, et dès lors elle n'aspira plus qu'à vivre dans les bras de celui qu'elle aimait.

En Orient, l'amour ne ressemble guère à ce que nous appelons chez nous de ce nom. Ce n'est pas ce froid et pâle sentiment, enfant d'une imagination oisive, qui ne vit que de soupirs et de vagues rêveries; c'est une passion brûlante, impétueuse, qui ne connaît ni frein, ni obstacles, et à qui rien ne coûte pour arriver à ses fins.

Nékibé n'ignorait pas les dangers qui l'attendaient; elle savait que la loi du prophète est inexorable, et que toute musulmane convaincue d'un commerce criminel avec un infidèle, est punie de mort ainsi que son complice; elle le savait, et pourtant elle n'hésita pas! Que lui faisaient les périls? Que lui faisait la mort? Elle l'eût bravé mille fois plutôt que de renoncer à celui qu'elle aimait. Mais comment arriver jusqu'à lui? Comment l'instruire de l'amour dont il était l'objet? Une esclavie dévouée fut mise dans sa confidence et chargée de cette mission.

Un soir que le jeune Napolitain regagnait sa demeure, une femme

l'aborde, lui glisse furtivement un billet dans la main, et s'éloigne avec précipitation. Revenu de sa surprise, il chercha l'esclave pour l'interroger; elle avait disparu en arrivant chez lui, il s'empressa d'ouvrir le billet mystérieux; c'était un rendez-vous pour le lendemain, après la prière du soir, dans un des champs funéraires qui sont autour de la ville; car en Orient les demeures des morts n'ont rien de l'aspect hideux et lugubre de nos cimetières; plantées de cyprès et d'arbustes odoriférans, décorées avec un soin religieux, ils ressemblent à des jardins de plaisance; aussi sont-elles pour les mahométains un lieu de promenade et de rendez-vous.

Après l'avoir parcourue des yeux, Carretto ne fut pas peu surpris d'une semblable missive. Ce n'est pas qu'il ne put facilement s'en expliquer l'envoi, les dames turques ayant la coutume d'user de ce moyen pour nouer des intrigues d'amour; mais ce qu'il n'osait croire, c'est qu'étranger et presque inconnu dans Janina, il eût attiré à ce point les regards de quelqu'une d'elles. Son nom, écrit en toutes lettres sur le billet, éloignant toute idée de méprise, il pensa un moment que c'était peut-être un piège de la part de quelque ennemi secret pour l'attirer à l'écart et se débarrasser de lui plus commodément. Mais, après y avoir un peu réfléchi, il reconnut bientôt le peu de fondement d'un pareil soupçon. Il relut le billet, et en examina soigneusement l'écriture, et le retourna dans tous les sens, et cette fois il demeura convaincu que c'était une bonne fortune qui lui arrivait : la forme du billet et des caractères, un certain parfum dont il était imprégné, tout en effet semblait trahir la main d'une femme.

Mais quelle était cette mystérieuse odalisque dont il était secrètement aimé? Sans doute elle était jeune, belle, passionnée, et son imagination ardente lui prêtait déjà mille charmes, et la lui représentait sous les traits les plus séduisants; car elle s'embellissait pour lui de toute la poésie du mystère, de tous les prestiges de l'espérance. C'était comme une vague et ravissante image qui venait le convier à de mystérieuses amours, et déjà il se sentait entraîné vers elle par une irrésistible sympathie. Ce soir-là, il s'endormit heureux, et toute la nuit il fut bercé de songes charmans. Le lendemain, que les heures lui paraissent longues, que le temps se traîne lentement au gré de son impatience! Il lui sembla que la nuit n'arriverait jamais. Enfin, le soleil s'abassa par degrés vers le couchant, et il ressentit une indicible joie en voyant son disque disparaître derrière les sommets enflammés des montagnes.

Les dernières clartés du jour brillaient encore à l'horizon, lorsqu'il arriva au lieu du rendez-vous. Il s'assit dans un coin du cimetière, sur une pierre de tombeau, et il attendit en silence, les yeux tournés vers l'Occident, dont le rouge pâle éblouissait à travers le noir feuillage des cyprès, comme la flamme d'un lointain incendie. Peu après ces dernières couleurs s'éteignirent et se fondirent dans les teintes plus sombres du crépuscule. La voix des muezzins qui, du haut des minarets, appelaient les fidèles à la prière du soir, cessa de se faire entendre, et les ombres de la nuit l'envelopèrent entièrement. Quoique son ame fut inaccessible à la peur, il ne laissait pas cependant de ressentir au-delà de lui-même cette sorte d'incertitude et de vague appréhension qui nous saisit à l'approche de tout événement dont nous avons quelque chose à craindre ou à espérer.

Plus le moment approchait, plus son anxiété croissait; il était tourmenté tour à tour de doute, d'espoir et d'impatience; immobile, l'oreille

attentive, il regardait, il écoutait autour de lui; mais tout était calme et silencieux; il ne voyait, il n'entendait rien venir encore. Déjà l'heure du rendez-vous était sonnée, en personne ne paraissait, et il commençait à perdre patience et espoir, lorsque tout-à-coup, derrière lui, un léger bruit de pas se fit entendre; il retourna vivement la tête, et à la clarté de la lune, il aperçut une sorte de forme blanche qui se dirigeait vers son côté à travers les cyprès du cimetière. Quand elle fut près de lui, il reconnut l'esclave qui, la veille, lui avait remis le billet. Elle s'approcha de la pierre où il était assis, lui fit un signe de la main et passa outre. Il se leva sur-le-champ et la suivit sans hésiter.

Après avoir marché quelque temps par des rues silencieuses et désertes, ils arrivèrent sous les murs d'un grand jardin au bout duquel s'élevait un élégant kiosque. L'esclave ouvrit une petite porte cachée dans un enfoncement de la muraille, et ils entrèrent sous des berceaux de jasmin et d'autres arbustes odoriférans dont les fleurs nouvellement épanouies mélangaient leurs suaves senteurs. En traversant cette atmosphère embaumée, Carretto se sentait agité d'un frémissement voluptueux; son cœur, en proie à mille émotions contraires, battait avec violence, comme si sa poitrine allait se briser; et son trouble et sa perplexité croissaient à mesure qu'il approchait de cette mystérieuse demeure, dont les persiennes ne laissaient échapper à travers le feuillage de pâles et tremblantes leurs. Mais il était trop tard pour se raviser; ils venaient d'arriver à l'entrée du pavillon; tout à coup la porte s'ouvrit, l'esclave disparut, et il se trouva seul dans un riche salon éclairé d'une douce lumière, en présence de Nékibé, éblouissante de jeunesse et d'attraits.

Elle était assise sur un divan dans une attitude pleine de grâce et de volupté. Son cou, ses bras et ses cheveux étaient ornés de diamans et de pierres précieuses dont jaillissaient des gerbes d'éblouissans reflets. Une cassette de parfums fumait à ses pieds, et la vapeur ondoyait autour d'elle et s'enveloppait d'un odorant nuage comme d'une robe flottante. A la voir ainsi rayonner dans cette lumineuse vapeur, on l'eût prise pour une des ces blanches hours promise aux élus du prophète. A son aspect, Carretto s'arrêta frappé de surprise et d'admiration; il lui semblait que tout ceci n'était qu'un songe, et qu'au premier mouvement, au premier bruit, cette charmante vision allait s'évanouir. Mais sa voix tremblante, son sein palpitant, son aimable rougeur, ses beaux yeux qu'elle osait à peine lever sur lui, en lui prouvant qu'il n'avait affaire qu'à une simple mortelle, l'eurent bientôt convaincu de la réalité de son bonheur.

Sur un signe qu'elle lui fit, il s'approcha du divan où elle était assise, y prit place à ses côtés, et il se trouva avec elle dans le plus délicieux tête à tête dont jamais amant ait été favorisé.

Ce qui distingue les femmes de l'Orient, c'est leur tendresse naïve, leur aimable abandon; chez elles, point de vains préliminaires, point de cette fausse pudeur derrière laquelle la vertu chancelante de nos dames aime à se retrancher. Leur amour ingénu ne sait ni feindre ni se déguiser; il ne sait point se voiler d'une froideur factice, ni cacher le feu de ses desirs sous les apparences du dédain; du reste, l'état de captivité où elles vivent explique et nécessite cette absence de pudeur qu'on remarque chez elles. Le Napolitain en fit pour sa part l'heureuse expérience; jeune, aimable, entreprenant, que ne devint-il pas



étaient assez animées, mais celles de la banque de Belgique jouissaient de la plus grande faveur, cotées 438, à la clôture, il y avait concurrence de preneurs à 139 et 139 1/4, sans pouvoir trouver une seule pièce, on offrait de les acheter à ce taux fin courant, en payant les intérêts à dater d'aujourd'hui. Société Générale, émission de Paris, 1555 P; Actions réunies 100 3/4 5/8 P.

LIEGE, LE 13 MAI.

Le bruit d'une tentative d'assassinat qui aurait été commise hier, vers 5 heures du matin, dans une maison rue Féronstrée, a circulé dans la journée. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur cet événement: Un individu divorcé avait conçu contre le fils de sa femme, issu d'un premier mariage, les soupçons d'une jalousie effrénée; il lui écrivit en conséquence une lettre contenant des menaces de mort; et en effet, hier, vers 5 heures du matin, il se serait présenté à l'appartement que le jeune homme occupe avec sa mère; n'ayant pu y pénétrer par la porte, il se serait présenté à la fenêtre du côté de la cour, dont il aurait brisé un carreau, et là il aurait dirigé un pistolet sur la personne de celui qu'il avait menacé; ce dernier se serait enfui, à moitié habillé, sur la rue, en appelant du secours, ce qui aurait fait fuir le coupable. Dans sa fuite, celui-ci aurait fait partir l'un des pistolets dont il était porteur, et il aurait été blessé à la cuisse droite par cinq balles qui formaient la charge de l'arme.

La justice saisie de cette affaire informe. Nous apprenons que M. Ledouble, de Liège, receveur de l'enregistrement à Brée, a failli être la victime d'un lâche assassinat; la justice est, dit-on, saisie de cette affaire. Nous regrettons de n'avoir pu recueillir des renseignements sur les circonstances de ce crime; nous espérons cependant pouvoir au premier jour donner quelques détails.

Ce matin, vers 4 heures 1/2, un jeune homme s'est précipité du haut du pont des Arches dans la Meuse, et il n'a plus reparu. Des personnes témoins de cet acte de désespoir, ont été en informer la famille, demeurant derrière le palais (nord) qui ignorait absolument le malheur qui venait de lui arriver, attendu que ce jeune homme travaillait habituellement hors ville.

On attribue la cause de ce suicide à des excès de boissons auxquels celui qui s'en est rendu coupable avait habitude de se livrer.

Demain dimanche, jour de la Pentecôte, il y aura office solennel à la Cathédrale.

On y exécutera une messe de Schneider, maître de chapelle à Dessau, compositeur distingué par ses oratorios et ses musiques religieuses; au salut, Regina cœli et Tantum ergo de Chérubini, Genitori de M. Duguet.

Par arrêté du 9 de ce mois, le sieur Rihon (Jean Jos.), secrétaire à Noville et à Fexhe-Haut Clocher (province de Liège), est autorisé à cumuler avec ses fonctions celles de receveur des mêmes communes.

Nous avons publié hier, la circulaire de M. Barthe, garde des sceaux, sur l'exécution de l'ordonnance d'amnistie. Cette circulaire paraît avoir soulevé des plaintes dans les rangs de l'opposition, dont le Messager se rend l'organe; aux yeux de la gauche, si contenté ce matin, cette circulaire, dit-il, est une sorte de réaction. On voit, dit le journal du soir, que les inspirations des doctrinaires ont passé par là. Leurs clameurs et leurs cris ont probablement, ajoute-t-il, effrayé quelques-uns des ministres du 15 avril, et la circulaire de M. Barthe est une satisfaction qu'on aura voulu donner aux rancunes et aux colères de ce parti, encore fort influent.

Dans un autre article, le Messager dit: Les renseignements que nous recevons de la chambre confirment ce que nous venons de dire sur l'effet que doit produire la circulaire de M. Barthe. Cette circulaire avait répondu aujourd'hui parmi les députés autant d'agitation que l'amnistie elle-même en avait excitée hier. Des conversations se sont engagées de toutes parts avant l'ouverture de la séance sur les restrictions que ce document apporte à l'acte de clémence royale, et qui, vivement approuvées par les doctrinaires purs, étaient blâmées par tous les membres de la chambre.

Mardi soir, on a servi dans la soirée donnée par M. le baron de Stassart à Bruxelles, des glaces parfumées à la vanille indigène, récoltée à Liège par M. Morren.

On lit dans le Nouvelliste de Verviers: Nous apprenons que M. l'abbé Heuvels a conçu le louable projet d'établir une Société de Tempérance parmi les élèves de son école gratuite du soir pour les ouvriers. Il en a fait hier soir la proposition à ses nombreux élèves réunis dans le local ordinaire des leçons (maison de MM. les enfants Douha); il les a engagés à réfléchir sur sa proposition et leur a annoncé que dans un mois il leur sera présenté un projet de règlement à ce sujet.

Nous nous bornons pour le moment à applaudir à ce projet que nous recommandons à l'attention de tous les ouvriers de cette ville; nous nous proposons d'en faire ressortir prochainement les avantages et l'utilité.

COUR D'ASSISES.

Séance du 12 mai. — Le 24 avril 1837, l'épouse Servais, à Liège, reçut en paiement trois pièces de 5 florins. Elle les mit dans son sac avec l'intention de les déposer plus tard dans un lieu sûr. Le lendemain, elle ne trouva plus que deux de ces pièces et fit d'inutiles recherches pour découvrir la troisième.

Le même jour, Lambertine Riga, qui demeurait chez l'épouse Servais en qualité de servante, sortit sous le prétexte d'aller voir son oncle, qui était en ville, et ne revint que fort tard, rapportant une robe neuve que son oncle, disant-elle, lui avait achetée. La dame Servais ayant conçu des soupçons sur la fidélité de sa servante, se fit indiquer la boutique où la robe avait été achetée, et d'après les renseignements qu'elle obtint, elle se rendit chez les demoiselles Frère, rue St. Séverin. Là, elle apprit que sa servante était venue seule acheter une robe, et qu'elle l'avait payée en remettant une pièce de 5 florins. — La justice informée de ces

circonstances, commença une poursuite, et Lambertine Riga fut traduite devant la cour d'assises. Un verdict de non culpabilité l'a rendue à la liberté, il n'était pas constaté en effet, qu'elle n'eût pas trouvé la pièce de 5 florins comme elle le soutenait.

Marguerite Van Herck, âgée de 22 ans, était depuis quelque temps au service de Mme Weissenberg, demeurant chez son fils, sur le quai d'Avroy. — Le dimanche 15 janvier, elle sortit dans la matinée, pour acheter des comestibles; sa maîtresse lui avait à cet effet remis une pièce de 5 francs. Long-temps on attendit son retour; toute la matinée se passa sans que la cuisinière revint, et on acquit alors la certitude qu'elle ne reviendrait plus. En effet, on venait de s'apercevoir qu'en partant, l'accusée avait emporté un schal, une bague et des boucles d'oreille garnies de diamans, appartenant tous à sa maîtresse. Informée de ce vol, la police se livra à des recherches, et vers le commencement du mois de mars, elle apprit que l'accusée s'était réfugiée à Bruxelles; elle y fut bientôt arrêtée et livrée à la justice. Dans les divers interrogatoires qu'elle a subis, Marguerite Van Herck a soutenu, que les objets dont on lui reproche la soustraction, lui avaient été donnés par M. Jacques Weissenberg, qui avait tenté de la séduire. Comme il n'était pas constant que cette excuse fut dénuée de tout fondement, elle a été mise en liberté.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Je vous prie de vouloir bien insérer dans votre plus prochain n°, la copie de ma réponse adressée à MM. les membres du conseil communal de Liège. Ant. BÉRARD.

A MM. les membres du conseil communal de Liège.

Messieurs, Après la décision que vous avez prise sur la réclamation que je vous avais adressée, relativement aux conditions du concours pour la chaire de ciselure, il ne me reste plus qu'à vous prier d'effacer mon nom de la liste des concurrents.

Lorsque je me suis présenté, j'avais dû croire que, dans un concours de ciselure, la ciselure occuperait le premier rang, et que si quelqu'autre art, purement auxiliaire, venait se mêler aux épreuves, il n'y figurerait qu'accessoirement.

Je m'étais trompé! la sculpture a usurpé le premier rang et n'a laissé à la ciselure qu'une place secondaire.

Notre commission des beaux-arts a voulu justifier cet ordre si peu naturel, en disant que le ciseleur doit d'abord mouler les sujets qu'il cisèle ensuite, et que pour se conformer à ce procédé de l'art, il a bien fallu restreindre les concurrents à modèler les sujets avant de les ciseler.

Messieurs, j'ai étudié la ciselure à Liège pendant huit ans; j'ai travaillé trois ans chez les premiers ciseleurs de Paris; enfin, il y a un an que j'exerce cet art par moi-même, et jamais je n'ai vu que l'on fut dans la nécessité de mouler une pièce pour en exécuter la ciselure; j'ai toujours vu au contraire le ciseleur travailler d'après un dessin, dessin qui lui était fourni ou qu'il traçait lui-même, soit d'imagination, soit d'après nature. S'il est versé dans son art, il doit savoir représenter immédiatement en relief ce qui est tracé sur une surface plane, sans avoir besoin de faciliter et de retarder l'opération de la ciselure en montant d'abord son sujet.

Et d'ailleurs, l'observation de la commission fût-elle juste, il fallait pour être conséquent, se borner dans le concours à faire modèler les sujets qui devaient être coulés ensuite. On ne s'en est pas tenu là; il suffit pour le prouver, que les épreuves contiennent quatre morceaux modelés, tandis que deux seulement doivent être ciselés.

Il est bon sans doute que le ciseleur ne soit pas étranger à la sculpture; mais est-il juste d'exiger de lui qu'il fasse preuve dans cet art d'une habileté qui ne peut appartenir qu'à l'homme qui en a fait l'objet exclusif de ses études et de ses travaux?

J'avais demandé une épreuve de ciselure en champ levé, cette branche si importante de l'art; on a rejeté ma demande par le motif que cette manière de ciseler se combine nécessairement avec le repoussé, et qu'il est dès lors inutile d'y consacrer une épreuve séparée. J'abandonne aux artistes l'appréciation de cette réponse. Ils savent, eux, que quand on exécute un sujet en repoussé, la feuille de métal est trop mince pour pouvoir être taillée suffisamment, et qu'au contraire, on travaille en champ levé, lorsque le métal présente trop d'épaisseur pour qu'il soit possible de le repousser. Ce sont donc là deux branches de la ciselure qui diffèrent entièrement dans leur application, aussi bien que dans leur procédé.

Quelques nombres et difficiles qu'aient été les épreuves de ciselure, je n'aurais pas reculé devant elles. J'ai demandé, mais en vain, qu'elles fussent rendues plus complètes.

De la manière dont le programme reste conçu, le concours est avant tout un concours de sculpture; les ciseleurs doivent se retirer. Agréés, etc. Ant. BÉRARD. Liège, le 12 mai 1837.

Séances publiques de la députation permanente du conseil provincial les mercredi, jeudi, vendredi, et samedi 17, 18, 19 et 20 mai 1837 à neuf heures du matin, pour l'examen de réclamations en matière de milice. Ces séances auront lieu à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont.

TAXE DU PAIN, du 13 mai.

Pain de seigle, 29 centimes. Pain moitié seigle et moitié froment, 38 c. Pain de ménage, 46 c.

ANNONCES.

BAL Le 14 et le 15 mai fête de la Pentecôte, à la grande salle du Moulin, chez BORGUET, à HERSTAL. 937

DIMANCHE ET LUNDI,

FÊTE DE LA PENTECÔTE, BAL AU PETIT SANS-SOUCI SUR AVROY. (934)

BAL Dimanche et Lundi, 14 et 15 courant, chez BOULANGER-LEMOINE, A LA GRANDE SALLE A BEINE.

BAL dimanche prochain, chez RASKIN-BIA, au Café des Remparts, derrière le mur des Anglais. 869

CHEZ N. DE POSSON, Marchand-TAILLEUR, RUE GERARDRIE, A LIÈGE,

On y VEND DES CAPOTTES légères très bien CONFECTIONNÉES à 10 fr. jusqu'à 20 fr. id. en VELOURS NOIRS de 30 à 45 fr. id. DRAPS de 30 fr. jusqu'à 70 et HABITS id. PANTALONS de 4 jusqu'à 20 fr.

QUARTIER composé de DEUX PIÈCES à l'étage, à LOUER maison située au commencement du Quai d'Avroy. — S'adresser Quai de la Sauvenière, n° 12 (bis.)

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

DIMANCHE 14 mai, HARMONIE à 4 1/2 heures, et BAL-LOTTAGE de candidats à 5 heures. Le secrétaire, J. L. MOTTARD.

Au Dépôt de Draperie, RUE PONT-DILE, N° 17,

DE CAPOTTES D'ÉTÉ

En prunelle renforcée à 10 et 12 fr. CAPOTES en différentes étoffes d'été, de 15 à 30 id. PANTALONS en coutil à 8 id. GILETS à 6 id. On garantit les étoffes de bonne qualité, et la confection ne laisse rien à désirer. 931

BEAUX TABLEAUX

Chez M. Monseur,

RUE DE LA RÉGENCE,

MÉDAILLES ET TABLEAUX EN BRONZE, et garniture en biscuit, chez DUVIVIER, rue Velbruck. BEAU ET FORT CHEVAL pour hirouchette à vendre, au n° 337, rue Vers-Bois. 954

UNE DEMOISELLE pour apprendre le COMMERCE de NOUVEAUTÉS, peut se présenter rue Pont-d'Ile, N° 11. 952

UNE NOURRICIE peut se PRÉSENTER au n° 1439, rue SAUCY. 951

UNE FORTE FILLE sachant faire une CUISINE bourgeoise, peut se présenter chez Mme. PICARD, rue de la Régence, n° 912. 946

DES OUVRIERS SERRURIERS peuvent SE PRÉSENTER faubourg St. Gilles, n° 276. 945

A VENDRE QUATRE MEULES DE FOIN extantes sur MARTIN-PRÉ, à Sauwehid, commune d'Embourg. S'adresser à M° VARLET, notaire à Beyne. 942

Au N° 475, rue de la Rose, on peut se procurer des ACTIONS de la GRANDE VENDEDE LA SEIGNEURIE DE EHRENHAUSEN, dont le tirage aura lieu le 20 mai prochain. 647

A LOUER pour le vingt-quatre Juin prochain, UNE MAISON SITUÉE A LIÈGE, RUE BASSE-SAUVENIÈRE, n° 832. S'adresser rue St. Séverin, n° 53. 950

A LOUER POUR LA St. JEAN, UNE BELLE ET COMMODE MAISON; SISE A LIÈGE, RUE FONDSt. SERVAIS N° 446; S'adresser en l'étude à Liège du notaire KÉPPENNE. 943

A VENDRE AVEC GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT; UNE BELLE MAISON DE COMMERCE En très bon état sise dans une des plus belles rues de la ville de Liège. S'adresser en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, du notaire GLIKINET. 935

VENTE D'IMMEUBLES. LUNDI 22 MAI 1837, à 11 heures du matin, il SERA PROCÉDÉ PAR LE MINISTÈRE DE M° DIEUDONNÉ, notaire à VERLAINE, chez RENARD A BODEGNÉE, à la vente aux enchères DE 2 BONNIERS 19 VERGES GRANDES, DE TERRE LABOURABLE, EN CINQ PIÈCES SISES SOUS LES COMMUNES DE VERLAINE ET DE JEHAY BODEGNÉE. Il y a toute sécurité pour acquérir, elles sont libres de charges, et il sera donné des facilités, pour le paiement du prix. 933

VOIR LE SUPPLÉMENT.





**AVIS IMPORTANT  
POUR LE COMMERCE.**

Messieurs V. Ch. P. DE BORRE et C<sup>e</sup>, viennent de former une Association pour l'exploitation et le commerce des Bois, tant indigène qu'étranger; cette association a aussi pour objet l'établissement du sciage et du rabottage du bois, les moulures de toutes espèces et la fabrication de tonneaux, le tout par des procédés mécaniques.

En attendant que l'établissement soit complètement en activité, l'on peut, dès maintenant, obtenir à des prix modérés, l'exécution de toutes demandes qui seraient adressées à ladite Société, soit pour Bois de construction ou Bois sciés. Elle se recommande surtout pour une partie très considérable de planches de chêne de toutes longueurs jusqu'à 22 pieds, qui ont plus de dix années de sciage.

Ladite Société traite à main ferme avec les propriétaires, de l'achat des forêts sur pieds, de même que pour toutes espèces de Bois sciés; elle les reçoit aussi en consignation, et fait à volonté des avances de fonds sur la marchandise consignée, et moyennant une légère commission, dans laquelle est comprise l'emmagasinage. Elle se charge de la faire vendre en hausse publique pour compte des consignataires.

La position de son Chantier, quoiqu'à proximité de la ville, a pour avantage d'être en dehors de l'octroi. S'adresser au susdit établissement, à SCLESSIN, près Liège.

**FONDERIE DE CLOCHES**

DE JEAN BAPTISTE NICOLAS ET FRANÇOIS ALEXANDRE

**GAULARD, FRÈRES,**

Maitres fondeurs de cloches, à TONGRES.

Les deux frères Gaulard, ci-dessus, ayant entièrement satisfait toutes les personnes qui jusqu'alors ont bien voulu leur accorder leur confiance, ce qui leur a valu les recommandations les plus honorables, ils se recommandent donc à MM. les curés, bourgmestres et administrateurs d'églises pour la fonte et refonte des cloches; ils garantissent aux personnes qui sur la foi de leur réputation leur accorderaient la préférence, que leurs ouvrages seront toujours exécutés avec le fini et cette précision qui méritent l'attention des connaisseurs.

Ils accordent des facilités pour le paiement. 805

**Etude du notaire Dusart.**

LE MARDI 16 MAI, à 10 heures, il sera vendu aux enchères, par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, devant M. le juge de paix des cantons du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont-St-Martin,

**UNE MAISON,**

SITUÉE AUDIT LIÈGE, RUE GRANDE NASSARUE, n° 1382. S'adresser à M. le juge ou audit notaire pour connaître les conditions. 856

Le MERCREDI 17 mai, à 2 heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

**UNE MAISON**

située à Liège, RUE DERRIÈRE ST-GEORGES, n° 693. S'adresser audit notaire. 903

LE MERCREDI, 17 mai, à onze heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, à Liège,

**UNE MAISON,**

AVEC JARDIN ET PRAIRIE, SITUÉE A VIVEGNIS. S'adresser pour connaître les conditions, audit notaire, ou à M. Louis DOSSIN, propriétaire, à Vivegnis. 885

LE JEUDI 18 mai, à dix heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, vendra aux enchères, au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve d'infirmité ni de surenchère,

**LES RENTES**

DONT LE DÉTAIL SUIT:

Premier lot. — Une de vingt-cinq florins Brabant-Liège, due par J. Henri Nelissen, cultivateur à Fouron-le-Comte.

Deuxième lot. — Une de quinze florins, due par Lambert Drouven, bûcher à Aubel, et autres.

Troisième lot. — Un mouil d'épeautre, dû par Gilles Joseph Lamouille, propriétaire à Verlaine, et quatre setiers d'épeautre, dûs par Otto Dargent et autres, de Flémalle Haute.

Quatrième lot. — Cinq et demi dalers, dûs par Lambert Joseph Renouprez, boulanger à Dalhem, et autres, et trois et demi dalers, dûs par J. Etienne Thomas et autres, de Hermalle-sous-Argenteau.

S'adresser pour voir les titres et connaître les conditions, audit notaire, qui, le même jour, vendra aussi une RENTE de douze florins quatorze sous, due par Jean Henri Braby, cultivateur à Thieresse, commune d'Angleur. 834

**Etude du notaire Paque.**

MERCREDI 17 de ce mois, à 10 heures, on adjugera définitivement et sans aucune réserve,

EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE PAQUE,

**UNE MAISON,**

SISE A LIÈGE SUR LE CHAFFOUR, Cour près de la pompe, n° 532,

SUR LA MISE A PRIX DE 3,500 FRANCS.

ET UNE MAISON, située rue Matrognard, dite Molinet, n° 539, sur la mise à prix de 2,200 francs. 939

MARDI, 16 de ce mois, à 10 heures, le notaire PAQUE vendra publiquement, sans aucune réserve, en son étude, rue Souverain Pont,

**UNE MAISON AVEC JARDIN**

DE CINQ VERGES GRANDES,

Située en Glain, n° 804, près Liège;

Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire.

**Etude du notaire Renoz.**

**A VENDRE**

**UNE CRÉANCE DE 6,000 FRANCS.**

Produisant intérêt sur pied de cinq p.c. par année, exigible le 25 mai 1844, et parfaitement hypothéquée.

S'adresser à M<sup>e</sup> RENOUZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or. 911

**Vente de deux belles maisons.**

Lundi 15 mai 1837, deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude de M<sup>e</sup> RENOUZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères de

**DEUX BELLES MAISONS**

CI APRÈS DÉSIGNÉES, savoir:

1<sup>er</sup> lot. Une MAISON située à Liège, rue devant les Carmes, n° 376, composée de beaux appartemens, vastes salons, deux escaliers, deux cours, remises, écuries, etc.

2<sup>e</sup> lot. Une GRANDE MAISON située même rue, n° 377, composée de deux appartemens entièrement indépendans, comprenant chacun de beaux et vastes salons, salles à manger, cuisine, grand nombre de chambres à coucher, chacun un escalier, de très belles caves, deux grandes cours, deux écuries dont l'une peut contenir 20 chevaux, deux remises, etc.

Ces deux MAISONS sont bâties avec la plus grande solidité. Elles sont à côté de la nouvelle place et de la nouvelle rue du pont neuf et à proximité du quai de halage.

Dans chacune de ces maisons se trouve une grande citerne à l'eau de pluie.

Il y a toute sécurité pour acquérir: elles sont libres de charges, et il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser à M<sup>e</sup> RENOUZ, dépositaire des titres de propriété. 865

**Etude du notaire Biar.**

**BELLE VENTE  
DE BOIS.**

JEUDI 18 MAI 1837, à une heure de relevée, AU

RIVAGE DE CHOQUIER, LE NOTAIRE BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire DELVAUX,

UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS; SAVOIR: GROS CHÊNES, HÊTRES, VERNES, POUTRES, bois de fosses, jantes, rais et un ARBRE D'USINE ayant 32 pieds de long sur 22 pouces d'équarrissage. ARGENT COMPTANT. 923

**VENTE D'UNE MAISON NEUVE.**

MERCREDI 17 Mai 1837, à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère du notaire BIAR, à Liège, à la vente aux enchères D'UNE JOLIE MAISON DE COMMERCE nouvellement bâtie située audit Liège, rue de Régence, tenant d'un côté au sieur Thonon et de l'autre à Magis, consistant en une boutique, une place derrière un vestibule de dégagement avec caves et office dessous, une petite cour, huit pièces, deux étages dont six à feu avec cheminées en marbre, grenier et chambres de domestiques.

On peut la voir tous les jours s'y adresser. Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire. Lequel est chargé de vendre de gré-à-gré une rente de 40 fls. de Liège, constituée à 4 p.c. et bien hypothéquée, et de placer plusieurs capitaux à l'intérêt de 5 pour cent. 842

**Etude du notaire Gilkinet.**

A LOUER, pour en jouir au 24 juin prochain,

**UN BEAU QUARTIER,**

placé au rez de chaussée et dépendant d'une maison sise à Liège, rue HORS-CHATEAU, n° 478.

S'adresser en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, du notaire GILKINET. 855

LE MARDI 23 mai 1837 à dix heures du matin il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> GILKINET, notaire à Liège, et pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau situé rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, à la vente aux enchères publiques des

**RENTES ANNUELLES**

ET PERPÉTUELLES, SUIVANTES, SAVOIR:

1<sup>o</sup>. UNE DE 177 FRANCS 77 centimes (150 fl. B. L.) échéant le trois avril, au capital de 3555 francs 54 centimes (3000 fl. B. L.) due par Anne Marie Paquot V<sup>e</sup> Jean Brassinne, négociante et ses enfans Jean Henri Joseph et Léonard Joseph Brassinne, demeurant à Liège, rue Puits-en-Sock.

2<sup>o</sup>. D'UNE DE 118 FRANCS 52 centimes (100 fl. B. L.) échéant le 8 avril, au capital de 2370 fr. 37 centimes (2000 fl. B. L.) due par la dite dame V<sup>e</sup> Brassinne et ses enfans.

3<sup>o</sup>. D'UNE DE 44 FRANCS 44 centimes (37 florins 10 sous B. L.) partie de plus échéant le 18 novembre, au capital de 888 francs 89 centimes, due par Philippe Collard et Gerard Lambert Collard, demeurant à Saive.

S'adresser pour plus amples renseignements en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, dudit notaire GILKINET. 861

**Etude du notaire Bertrand.**

**A LOUER**

POUR ÊTRE OCCUPÉ ACTUELLEMENT,

**1<sup>o</sup> LHOTEL DE ST-CLOUD,**

Avec jardins, écurie et remise, situé à Chaudfontaine.

2<sup>o</sup> PETITE MAISON DE CAMPAGNE, avec jardin entouré de murs garnis d'arbres à fruits, située à Fléron, 5 minutes de la chaussée.

S'adresser à M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, à Liège. 844

**VENTE**

D'UNE

**BELLE PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE,  
POUR SORTIR D'INDIVISION.**

Les héritiers de feu Vincent RICHALD feront exposer EN VENTE PUBLIQUE, le QUINZE JUIN 1837, à trois heures de relevée, en l'étude et par le ministère du Notaire BOULANGER, la

**BELLE PROPRIÉTÉ,  
De Piromboeuf,**

Indivise, située, partie sous les communes de Xhoris et Harzé; canton de Ferrières, province de Liège, et partie sous celle d'Aiwaille, canton de Louvegné, même province, se composant d'un QUARTIER DE MAÎTRE, d'une habitation de fermier, avec cour enfermée, deux granges, écuries, étables, bergeries et jardins potagers, distincts de celui du quartier de maître, etc., etc., le tout couvert en ardoises et servant à l'exploitation de

1<sup>o</sup> 49 hectares 26 ares 8 centiares de terres labourables.

2<sup>o</sup> 10 hectares 31 ares 34 centiares de prés.

3<sup>o</sup> 8 hectares 39 ares 84 centiares de pâtures.

4<sup>o</sup> " 37 ares 15 centiares de jardin.

5<sup>o</sup> 47 hectares 25 ares 39 centiares de bois taillis, surchargés de belles futaies auxquelles on n'a pas touché depuis nombre d'années, et dans lesquelles se trouvent une grande quantité d'arbres (chênes et hêtres) de 5 jusqu'à 8 et 9 pieds de circonférence, les taillis divisés en douze coupes régulières.

6<sup>o</sup> 25 hectares 47 ares 78 centiares de bruyères susceptibles de grandes améliorations, tenant à celles de la commune de Harzé, d'une très grande étendue, sur lesquelles le fermier peut faire paître ses moutons en commun avec ceux des habitans de cette commune.

Le tout ne forme QU'UN ENSEMBLE exempté de toutes servitudes et charges, agréablement situé en un vallon distant de 5 lieues de Liège, autant de Verviers, trois quarts de lieue de la rivière l'Emblève et une lieue de celle de l'Ourthe.

Les accès en sont faciles, et le deviendront bien davantage par la nouvelle route, qui passera à côté.

Cette propriété renferme, une abondante

**MINE DE FER DE 1<sup>re</sup> QUALITÉ,**

En pleine exploitation, des sources qui ne tarissent jamais, que l'on peut utiliser très avantageusement. Elles alimentent deux étangs et un abreuvoir.

On peut s'adresser pour connaître les clauses et conditions, en l'étude dudit Notaire BOULANGER, rue Hors Chateau, n° 448, dépositaire du plan de la propriété, et pour tous autres renseignements, chez M. BULTOT, propriétaire à Harzé, au fermier dudit Piromboeuf et au garde forestier dudit bois.

## La maison de commerce

sise à Liège, rue du Pont, n° 900,

N'ayant pas été adjugée lors d'une première mise aux enchères qu'en ont fait faire les co-propriétaires pour sortir d'indivision, devant M. le juge de paix du quartier du Sud de cette ville, le 24 avril dernier,

SERA RÉEXPOSÉE AUX ENCHÈRES, pour être adjugée définitivement le LUNDI 22 mai, à trois heures après-midi, pardevant le même juge de paix, en son bureau, rue Mont-St-Martin, n° 607, par le ministère du notaire BOULANGER, pour ce commis, aux conditions résultant du cahier de charges dont on peut prendre connaissance en l'étude dudit notaire et au bureau de ladite justice, où une copie est déposée. 879

## CATALOGUE

D'UNE TRÈS BELLE

### COLLECTION DE LIVRES.

Théologie, Sermonnaires, Histoire, Jurisprudence, Littérature, Poésie, etc.

Dont la vente publique aura lieu, les 16 et 18 mai 1837, à 2 heures de relevée, à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck où le catalogue se distribue de même que chez MM. Polain, à la librairie Ancienne, pied du Pont d'Île n. 858. 887

### VENTE

## D'IMMEUBLES

### LIBRES DE CHARGES.

LE MARDI 16 MAI 1837,

À UNE HEURE DE RELEVÉE,

Le notaire FRANCKEN, à la résidence de Villers-l'Évêque, exposera en vente aux enchères, au domicile de M. Wascege, bourgmestre à Odeur, les

## PIÈCES DE TERRE

DONT LA DESIGNATION SUIT :

#### PREMIER LOT.

Une pièce de terre contenant 43 ares 59 mètres, située à Thys, au chemin de Lens sur-Geer, tenant du levant à Gilles Happart, du midi à la veuve Wathieu Happart, et du nord à Nicolas Depaive.

#### DEUXIÈME LOT.

Une pièce de terre contenant 88 ares 18 mètres, située à Thys, en lieu dit Botte-Biet, tenant du levant à ladite veuve Wathieu Happart, du midi à Arnold Moersert, du nord aux enfants Boveroux.

#### TROISIÈME LOT.

Une pièce de terre contenant 87 ares 18 mètres, sise à Thys, en lieu dit Nomerange, tenant du levant à la cure de Thys, du midi à la veuve Hubert Hendrick, et du couchant aux enfants Englebert Lamarche.

#### QUATRIÈME LOT.

Enfin une pièce de terre contenant 69 ares 74 mètres, sise à Thys, en lieu dit Slaide, tenant du levant au sieur Louette, du midi à Henri Lahaye, du couchant à Ferdinand Coheur, et du nord aux enfants Englebert Lamarche. Ces pièces de terre sont exploitées par bail authentique par Henri Lahaye, de Crisnée, à raison de 10 muids. S'adresser audit notaire FRANCKEN, pour connaître les conditions de la vente.

TIRAGE IRRÉVOCABLE LE 20 MAI 1837.

Huit actions,  
fr. 120.

Une action,  
fr. 20.

Dix-sept actions,  
fr. 240.

## VENTE PAR ACTIONS

## GRANDE SEIGNEURIE D'EHRENHAUSEN

AVEC SES DÉPENDANCES, EN CARINTHE, ET DU

## GRAND HOTEL RENOMMÉ, N. 70,

AVEC SES BEAUX JARDINS, SIS À BADEN, VILLE INFINIMENT RÉPUTÉE PAR SES SOURCES THERMALES.

Ces propriétés sont taxées juridiquement à la valeur

## D'UN MILLION 502,857 FL. 57 KR. V. DE V.

Les gains accessoires, de fl. 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 20,000, 12,000, 10,000, 7,000, 6,000, 5,000, 4,000, 3,000 etc. s'élèvent en tout à la somme

## DE QUATRE CENT MILLE FLORINS, V. DE V.

Dans la chance la plus heureuse une simple action peut gagner 5,004 fois.

Le paiement peut s'effectuer en effets sur Bruxelles ou contre mon mandat, après réception des actions.

En s'adressant directement à la maison soussignée, on reçoit les actions, le prospectus, ainsi qu'à son temps les listes de tirage, francs de port.

F. E. FULD,

Banquier et receveur-général à Francfort sur Mein. 494

## FAILLITE

DE

## GUILLAUME PLUMIER,

CI-DEVANT DISTILLATEUR, A LIÈGE.

Par jugement du 27 avril dernier, dûment enregistré, le tribunal de commerce, séant à Liège, sur le rapport du juge commissaire a fixé aux créanciers en retard un nouveau délai de quinzaine en deçà lequel ils sont tenus de faire vérifier leurs créances, ce délai prendra cours à dater de la notification dudit jugement dans la forme prescrite par l'article 512 du Code de Commerce.

En conséquence les syndics provisoires de la faillite, invitent les créanciers en demeure de faire vérifier leurs créances ou tous autres qui pourraient être inconnus, à se présenter mardi 23 mai courant, à deux heures et demie de relevée, au greffe dudit tribunal de commerce, pour être procédé contradictoirement avec eux et en présence de M. le juge commissaire à la vérification de leurs créances; Liège, le 5 mai 1837. 873

## SURDITÉ.

(Extrait des journaux de Paris.)

MM. Bain, propriétaire à Vincennes; Carreau père et fils, fabricans de pâtes d'amandes, rue de la Truenderie; Monferrier, bijoutier, rue du Bac, n° 136, traité primitivement par les médecins les plus célèbres de la capitale; Moulleron-parfumeur, rue de la Seine, n° 42; Gasteing, propriétaire, Bouillac, près Castelnau-Sarrasin; les uns et les autres atteints de surdité très-ancienne, viennent d'être complètement guéris par l'Huile Acoustique du docteur Mène-Maurice, de Paris.

Lettre de M. Masson, père de M. le sous-préfet de Lectoure (Gers.)

Monsieur le docteur,

J'ai resté sourd de mes deux oreilles au point qu'il y a trois ans, je fus obligé de quitter le barreau; j'ai fait usage de votre Huile acoustique, en suivant exactement votre instruction, j'ai retrouvé le moyen d'entendre. Je remercie Dieu de ce bienfait à l'aide de ce remède.

Signé : MASSON, avocat à Lectoure.

(Voir aussi notre numéro du 31 octobre pour d'autres belles cures.)

Le DÉPOT de l'HUILE ACOUSTIQUE, du docteur Mène-Maurice, est, pour Liège, chez M. DEFOOZ, pharmacien, rue Vinave-d'Île, n° 38.

M. Mène vient aussi de publier une petite brochure indispensable pour se traiter soi-même, laquelle contient ses découvertes sur la nature et le siège de cette infirmité.

Prix : 1 franc. Elle se distribue à la même adresse.

## SIROP PÂTE DE NAFÉ ARABIE

Pectoraux fortifiants et anti-phlogistiques, autorisé par brevet du Roi, un rapport de la faculté de Paris, et 54 certificats des premiers médecins accordés à DE LANGRENI, pour guérir les rhumes, catarrhes, asthmes, toux, coqueluche, enrôchemens, palpitations, et les maladies de poitrine les plus opiniâtres; 1 fr. 25 c. la boîte, 2 fr. la bouteille. Dépôt dans les pharmacies de MM. Étienne, à Verviers; Van West-Uiens, à St. Trond, où l'on trouve le RACAHOUT des ARABES, aliment des personnes faibles, nerveuses, affectées de maladies de l'estomac et des intestins; Ferdinand Froidbise, rue Pont d'Île, à l'Arbre d'Or, n° 831, à Liège. 469

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

## DEMANDE

EN CONCESSION DES

## MINES DE HOUILLE,

FER, PLOMB, CALAMINE,

ET

## SCHISTES ALUMINEUX

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE 387 HECTARES 39 ARES,

DÉPENDANS DES

COMMUNES D'OLNE, AYENEUX ET FLÉRON.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 6 mai 1837, sous le n° 1558 du répertoire particulier, le sieur Adam Ernest Charles Kibel et Marie Thérèse Jupsin, son épouse, tous deux domiciliés à Liège, ont demandé la concession des mines de houille, fer, plomb, calamine et schistes alumineux, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de trois cent quatre vingt sept hectares trente neuf ares, dépendans des communes d'Olne, Ayeneux et Fléron, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au Nord, partant du pont de Bonne Haipont par une ligne droite, longue de deux mille neuf cent quatre vingt douze mètres, se terminant à la jonction de la grande route de Liège à Aix-la-Chapelle, avec le chemin de Fléron à la Clef; suivant alors ce dernier chemin vers Nord jusqu'à la rencontre de celui de la Clef à Herve.

Au Nord-Ouest et Nord-Est, prenant alors ce dernier chemin et le continuant jusqu'à sa jonction avec celui des Quatre Chemins, à la chapelle de Lisse; de ce point par une ligne droite, longue de deux mille cinq cent vingt trois mètres, finissant à un angle saillant au Sud-Ouest, formé par le chemin des Carmes, limite de la concession accordée à la mine du Crahay.

Au Sud-Est, suivant ensuite ce dernier chemin vers Sud; jusqu'à la grande route d'Aix-la-Chapelle à Liège; suivant ensuite cette grande route jusqu'à la rencontre du ruisseau de Pansery, à l'endroit dit Fond des Gottes; puis longeant vers Sud le ruisseau de Pansery dans toutes ses sinuosités, jusqu'au pont de Bonne Haipont, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers cinquante centimes par hectare, et se soumettent à les indemniser de telle manière que le législateur jugera à propos de la prescrire.

## LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

## CONSEIL PROVINCIAL,

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1830.

### ARRÊTE :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège, Verviers, et des communes rurales d'Olne, Ayeneux et Fléron, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4<sup>e</sup> mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui leur seront parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province, et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 9 mai 1837, où étaient présents :

MM. baron Vandestein, gouverneur-président; De Fosse, Seronx, Boussemart, Hubart et F. N. J. Warzee, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :  
Le greffier du conseil provincial,  
F. N. J. WARZÉE. 936

## FLUIDE DE JAVA,

Importé des colonies Hollandaises par GLUXBERG.

Dans un imprimé joint à chaque bouteille, M. GLUXBERG expose prime ainsi au sujet de cette importation :

Plusieurs années d'études et d'expériences faites tant en Europe qu'aux Indes orientales, et principalement aux îles de Java, m'ont appris à bien connaître les divers maladies des cheveux; et le Fluide que je présente a toujours été d'un secours sans exemple aux personnes qui en ont fait usage, et j'en ai moi-même recueilli les heureux résultats assez long-temps pour en connaître toute l'efficacité.

Le Fluide de Java est émollient et nutritif pour la racine des cheveux; son parfum est doux et exquis; il donne à la chevelure une croissance rapide, un moelleux séduisant au toucher, c'est un spécifique souverain pour toutes les maladies auxquelles les cheveux sont sujets; il arrête leur chute et les empêche de pousser avant l'âge marqué par la nature.

Le Fluide de Java se trouve chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Île, n. 32.

Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé de 8 pages, signé GLUXBERG, contenant l'exposé de ses précieuses qualités, et la manière d'en faire usage.

La réputation dont il jouit, ayant donné lieu à des contrefaçons, l'inventeur a fait graver ces mots sur chaque bouteille :

Véritable Fluide de Java, inimitable par ses vertus.